

COMMUNE DE
MARGERIE-CHANTAGRET



Inauguration de la nouvelle mairie, le 14 Janvier 1995

BULLETIN MUNICIPAL N° 6

Nous avons choisi :

1994 s'est terminé avec deux chantiers très importants qui ont été réalisés, l'Eau et l'Assainissement.

L'Eau qui ne passe pas inaperçue, par l'amélioration de la qualité, projet qui a été pénible à négocier et à réaliser, nous avons, malgré tout, tenu nos promesses pour le 31 décembre.

Les Egouts, tout n'a pas été facile là non plus, le principal c'est d'arriver.

Malgré des défections au Conseil Municipal, c'est en parfaite harmonie, en discussions calmes et réfléchies que ces dossiers ont été menés à bien.

1995, année d'élections, Présidentielle et Municipales, mon souhait est que ces campagnes électorales se déroulent dans la tolérance et la dignité.

C'est avec beaucoup de retard que je vous adresse mes vœux très sincères pour que cette nouvelle année vous apporte le bonheur et la santé.

Marcel MORIN

ETAT CIVIL DE 1994

Naissances

Mégane MIALON, le 8 février
Candice BOUCHET, le 27 juin
Floriane MULLER, le 27 septembre

Décès

Christelle LANTILLON, le 21 janvier
Julie PELARDY épouse POMMIER, le 28 avril
Marie BRUNEL, veuve RIVAL, le 18 août

Transcriptions de décès

Antonia RAGE, veuve VENTE, le 10 février
Roger GAY, le 24 juin
Benoît POMMIER, le 8 juillet
Jean POYET, le 6 novembre

Mariages

Christophe CABOT et Sylvie FAURE, le 9 avril
Sylvain CHAUBE et Sylviane JAYOL, le 2 Juillet
Pierre MARTIN et Jacqueline MORIN, le 30 juillet

INNAUGURATION DE LA MAIRIE

D'après l'article du 19 Janvier 1995, de Monsieur J.P. JASSERAND et de Madame N. CAVE paru dans LA TRIBUNE, LE PROGRES

Samedi 14 janvier 1995, place de la mairie, un peu avant 15 heures, plus de 200 personnes attendaient les personnalités. Accueilli par Monsieur le maire, Marcel MORIN, Pascal CLEMENT, Ministre chargé des relations avec l'Assemblée Nationale, et Président du Conseil Général, a coupé le ruban inaugural de la mairie rénovée, en présence de Monsieur VERNHES, Sous-Préfet de Montbrison, de Madame TOMASINI, Conseiller

recevait la médaille d'honneur communale départementale et régionale pour 24 années de fonctions municipales. Monsieur COURBON, notre boulanger, félicité publiquement par le Ministre, avait mémorisé l'événement par un gâteau géant surmonté d'une maquette en chocolat blanc teinté de la nouvelle mairie et du village.

La mairie qui comportait un local



Général, du Docteur BARALE, Maire du Chef Lieu de canton, Saint Jean Soleymieux, rejoints par Jean-François CHOSSY, Député de la circonscription.

Les treize communes du canton étaient toutes représentées, et on a même aperçu des maires de cantons voisins. L'événement était double : outre l'inauguration de la mairie, Monsieur MORIN

unique, a bénéficié d'une extension, avec création d'une salle de délibérations du Conseil municipal. Notre secrétaire, Mme Sury, dispose désormais d'un bureau spécifique. A la suite de la visite, tous les invités se retrouvèrent dans la salle des fêtes aménagée à la suite de la mairie. Monsieur MORIN résumant l'opération en chiffres: l'ensemble des aména-

gements a représenté un investissement de 438.000 F. T.T.C. et a bénéficié d'une subvention de 187 000 F. du Conseil Général.

Monsieur MORIN a vu évoluer considérablement la population : à l'origine Margerie-Chantagret était agricole à 100%. Mais aujourd'hui les exploitations agricoles se raréfient. La commune a su conserver des attraits, puisque après avoir diminué, la population (660 habitants il y a cent ans) est actuellement en augmentation: après 327 habitants en 1982, puis 392 en 1990, et plus de 400 actuellement, Margerie pourra espérer 500 habitants pour l'an 2000.

L'école a été maintenue : elle fonctionne dans le cadre d'un regroupement pédagogique intercommunal avec Soleymieux et Saint Jean Soleymieux.

Madame TOMASINI, Conseiller Général du canton, apprécie ces choix qui ont permis de faire augmenter la population globale alors que la population agricole est en diminution. Elle admire que, malgré des recettes fiscales faibles, une commune puisse effectuer des aménagements. Il est vrai que le Conseil Général apporte des aides aux petites communes, sans oublier qu'une réalisation, c'est "du travail pour les artisans et l'amélioration de la qualité de vie des habitants".

Jean-François CHOSSY reconnaissait, parmi l'assistance, un très grand nombre d'amis qu'il appelle par leur prénom : *"Dans ce pays, tous nous nous connaissons bien, tous nous nous respectons, tous nous nous estimons. Dans notre département, la règle est de travailler ensemble pour le bien des communes. Pascal CLEMENT s'intéresse de très près aux communes de notre département"*. Le

Député approuve le choix de cette commune qui améliore son patrimoine et développe son économie locale.

Monsieur Marcel FAURE, premier adjoint, a évoqué le travail effectué par Monsieur MORIN, comme conseiller municipal, premier adjoint (en 1981), et surtout comme maire à partir de 1983 : *"Voilà douze ans que je suis un de vos adjoints. J'ai apprécié votre envie de toujours mieux faire, d'apporter plus"*. Il a observé que le Monsieur le Maire, "homme réfléchi et économe", a conduit des dossiers difficiles, comme l'élaboration du P.O.S., le dossier de l'assainissement. Un terrain de Foot a été aménagé "grâce à la générosité du Département, à la compréhension de plusieurs propriétaires" et à "l'acharnement" du Maire. Le regroupement pédagogique donne entièrement satisfaction, et le nombre d'enfants inscrits est en augmentation constante. Une autre réalisation présente un intérêt particulier : la commune est allée capter des sources à 1100 m d'altitude, en limite du Puy de Dôme, pour son réseau d'eau potable : *"Cette eau arrive depuis le début d'année, claire et limpide, sans aucun traitement"*.

Monsieur Pascal CLEMENT a interprété la présence de très nombreux invités comme un symbole de joie et d'amitié dans un village où l'ambiance paraît excellente. *"il y a 7 ou 8 ans, vous n'auriez pas fait ça : il n'y avait pas de ligne prévue au Conseil Général pour la rénovation des mairies"*. Pour le Président du Conseil Général, une réalisation comme celle de Margerie s'impose, car il s'agit de procurer à la secrétaire de mairie "des conditions de travail indispensables". L'Assemblée départementale a bien compris cette nécessité, puisque dans un contexte de stabilisation des dépenses, l'effort consenti pour aider les communes sera augmenté de 8,50%.

Pascal CLEMENT a évoqué la situation mondiale. Rappelant que la France est la quatrième puissance du monde, il incitait à l'optimisme.

Il expliquait qu'il y a des créneaux à conquérir pour des entreprises qui développent une capacité à la création et à l'adaptation très rapide, à l'instar de cette entreprise du Roannais devenue numéro un mondial du tissu éponge.

Dans notre société dure, ce qui est encourageant, a conclu le Ministre avant de remettre la médaille d'argent à Monsieur MORIN, c'est que "*des hommes sont prêts, comme ici, à se dévouer longtemps pour la cause commune*". Il n'a pas manqué d'associer Madame MORIN et la famille à l'hommage qui était rendu ce jour là à notre Maire.



L'EAU A MARGERIE

Depuis le 19 décembre 1994, l'eau de source "NOUVELLE" coule dans les canalisations de la commune, et maintenant chacun d'entre nous la reçoit chez lui.

Si tous les travaux nécessaires ont pu être mené à bien, dans le temps voulu, c'est grâce au travail opiniâtre de plusieurs personnes, en dehors du Conseil Municipal de Margerie :

➤ D'abord, à Monsieur Jean-Pierre JEROME, Maire de Gumières, qui, à la tête de son Conseil Municipal, a donné la possibilité à Margerie de s'approvisionner en eau.

➤ Ensuite, à Monsieur Jean PONCET, Maire de Lézigneux, Président du Syndicat de la Vidrézonne, à qui Margerie est associé pour les travaux d'eau.

➤ Enfin, à Monsieur Georges TEYSSIER, Responsable de la SOCIETE D'ETUDES DES RESEAUX, du Chambon-Feugerolles, qui a été notre Conseil éclairé pour mener à bien cette réalisation.

Qu'ils soient tous remerciés, pour leur travail et leurs compétences, et plus particulièrement la commune de GUMIERES, sans qui rien n'aurait été possible.

Le changement s'est effectué sans perturbation chez les utilisateurs.

Avec cette mise en route prend fin une période qui n'a pas été très facile, passée en démarches multiples, études des coûts, demandes de

subventions, travaux très importants. Le fait d'être sûr de travailler pour le bien-être des habitants de la commune ne supprime pas les problèmes.

Mais c'est du passé.

Vous avez pu voir dans la presse que les prix varieront peu pour 1995, c'était un engagement que nous avons pris et que nous avons tenu.

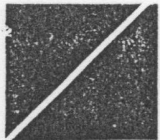
Un changement important est prévu. Souvent, pour la plupart d'entre nous, une seule facture d'eau par an est très lourde à payer. Aussi nous avons l'intention de faire deux factures. La première, vers fin juin, début juillet, sans relevé, comprendra l'abonnement, la location du compteur ou le montant de la maintenance, et une demi consommation de l'année précédente, avec les taxes diverses s'y rapportant. La deuxième sera une facture de régularisation avec un relevé de compteur vers fin décembre

Maintenant, pour tout ce qui concerne l'eau, construction d'un branchement, fermeture d'un branchement, même provisoire, déménagement, vous devez prendre contact avec la mairie.

Pour terminer, nous avons joint la photocopie de la première analyse de l'eau, effectuée par le Laboratoire Municipal de Saint Etienne, à la demande de la D.D.A.S.S..

L'eau, non traitée, est de très bonne qualité, et potable.

Nous ne recherchions que votre satisfaction.....



Saint-Etienne

LABORATOIRE MUNICIPAL

6, RUE MONTYON 42000 ST-ÉTIENNE TÉL. 77 74 22 46 FAX 77 92 54 64

Agréments Ministériels : Santé (Contrôle Sanitaire des eaux), Environnement (1, 3 et 4)

BULLETIN DE RESULTATS DU : 02/02/1995

ANALYSE : 9500266 Nombre d'échantillons : 01 N° COMMANDE: MARGERIE

Agence : MARGERIE CHANTAGRET MAIRIE
Demandeur :
Licata : DDASS HYGIENE DU MILIEU EP
Adresse : MARGERIE CHANTAGRET MAIRIE

MARGERIE CHANTAGRET MAIRIE

42560 ST JEAN SOLEYMIEUX

COUT DE L'ANALYSE : 354,20F H.T
(sur le règlement attendre l'avis de la Recette Municipale)

Date de réception : 25/01/1995
Heure : 16:39

Preleveur : DDASS MR.MATUZESKY

IDENTIFICATION DE L'ECHANTILLON

9500266-01

Nature de l'analyse.. : EAU D'ALIMENTATION
Unité distribution... :
Unité de captage..... :
Lieu du prélèvement.. : MARGERIE CHANTAGRET ROB ECOLE
Référence prélèvement :
Date de prélèvement.. : 25/01/1995
Heure de prélèvement. :
Motif de prélèvement. :
Renseignements divers :

Type d'analyse : DISTRIBUTION eau non traitée B2C1

Libellé	Résultats	Unité
*ANALYSE BACTERIOLOGIQUE SOMMAIRE*B2		
COLIFORMES THERMOTOLERANTS	0	/ 100 ml
STREPTOCOQUES FECAUX	0	/ 100 ml
BACTERIES AEROBIES REVIVIFIABLES A 22°	1600	/ ml
BACTERIES AEROBIES REVIVIFIABLES A 37°	22	/ ml
*ANALYSE PHYSICOCHIMIQUE REDUITE*C1		
CARACTERES ORGANOLEPTIQUES	LIMPIDE	
ASPECT (odeur, saveur...)	-	
TURBIDITE	0.85	unité JTU
pH à 20°	8.10	
CONDUCTIVITE à 20°	115	microS/cm

CONCLUSION :
EAU CONFORME AUX NORMES DES EAUX
DE DISTRIBUTION

Le Directeur
du Laboratoire
[Signature]

GESTION COMMUNALE

D'abord, il ne faut pas oublier que :

CHAQUE CENTIME DEPENSE PAR LA COMMUNE, VIENT DE NOS IMPOTS

Vous avez élu le Conseil Municipal pour gérer au mieux les intérêts de la commune, de ses habitants, et pour créer un maximum de confort collectif, de bien-être et de services.

Chaque année, lors de l'élaboration du budget, il est nécessaire de faire des choix, de donner des priorités, pour ne pas augmenter inconsidérément la pression fiscale.

A ce titre, il est intéressant de constater que l'endettement de la commune, par habitant et par an s'élève à 444,00 francs.

Les priorités de l'équipe municipale ont été :

- d'abord de poursuivre l'effort d'assainissement déjà commencé, qui met la commune au premier rang du canton pour la réalisation des égouts ;
- l'aménagement et l'entretien des voies communales ;
- le R.P.I. (qui coûte un peu plus de 110.000 francs par an à la commune)
- la rénovation de la mairie ;
- l'eau.

Lorsque l'on parle de priorité, de choix, cela implique forcément de ne pouvoir accepter toutes les demandes de subventions, d'aides, etc. ... , alors qu'il est plus facile de dire toujours "oui" à tout le monde, mais est-ce là une bonne gestion ?

DIVERS

CARTE D'IDENTITE

C'est maintenant une carte plus moderne et plus sûre, mais le système de fabrication est différent des précédents :

délai d'attente après la demande : 1 mois ;

Le demandeur doit être présent (on prend les empreintes en mairie)

N'attendez pas la dernière minute pour faire les demandes.

INTERCOMMUNALITE

Dés le résultat des élections cantonales connu, l'attention des maires du canton a été attiré par madame TOMASINI sur l'intérêt de démarrer au premier janvier 1995 un projet d'intercommunalité, de manière à bénéficier de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.), équivalant à 70,00 francs par habitant. Les objectifs étaient doubles :

- gestion des activités industrielles et artisanales
- développement du tourisme.

Les divergences ont apparus avec le choix du financement de cette intercommunalité, et comme certains maires qui ne souhaitent pas se représenter lors des prochaines élections municipales ils ne voulaient pas engager la future municipalité. Il faudra donc attendre encore quelques mois pour trouver un terrain d'entente et démarrer le premier janvier 1996

C.C.A.S.

La formule du goûter a été reconduite en 1994, car elle semble appréciée par la majorité.

Cette sympathique réunion a eu lieu au mois de mai 1994 à la salle des fêtes. Une quarantaine de personnes était présente. L'ambiance fut conviviale. Quant à ceux qui n'avaient pas pu venir, le bureau du C.C.A.S. leur a distribué une part de gâteau.

Le colis de Noël a été offert à 45 anciens de plus de 70 ans

Cette année le colis traditionnel a été un peu modifié, en privilégiant les gâteries, chocolats pour les dames, champagne pour les messieurs, par rapport aux colis plus alimentaires des années précédentes.

DEPART EN RETRAITE

Madame Thérèse VRAY a fait valoir ses droits à la retraite le 31 décembre 1994, après 30 années passées au service de la commune comme agent de service auxiliaire.

Le conseil municipal la remercie pour son travail et souhaite qu'elle puisse profiter longtemps de sa retraite bien méritée.

C'est madame Bernadette JAYOL qui a repris les heures de travail pour la commune de madame Thérèse VRAY.

R.P.I.

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal, avec Soleymieux et Saint Jean Soleymieux, est une des réalisations du conseil municipal peut-être parmi les plus importantes pour la commune.

En effet rappelez-vous, ce n'est pas si ancien... on parlait de la fermeture d'une classe à Margerie, et à terme de l'école, et une école fermée, c'est un village qui meurt...

Or aujourd'hui, même si le R.P.I. demande des efforts financiers importants aux communes, tout fonctionne parfaitement, et les effectifs continuent de progresser, avec cette année un accueil de 159 élèves.

Les services proposés ;

- ☛ garderie gratuite et surveillée,
- ☛ cantine,
- ☛ transport
- ☛ aide aux devoirs qui donne de très bons résultats,

concourent à la bonne vitalité du système mis en place.

ASSAINISSEMENT

La quatrième tranche d'assainissement est terminée. Tous les habitants pouvant être reliés aux lagunes sont branchés, il ne reste plus que quelques maisons isolées et le hameau de La Goutte à desservir, qui par leur situation géographique ne peuvent être reliés au réseau d'assainissement.

Toutes les études réalisées pour estimer les travaux nécessaires au branchement des habitants du hameau de La Goutte, font état de coûts colossaux et l'on est amené à étudier le fonctionnement de petites unités d'assainissement, très locales et ne desservant que quatre ou cinq habitations à la fois. A suivre

Enfin, plus de 90 % de la population a maintenant les égouts.

Redevance d'assainissement

Un changement cette année, la redevance d'assainissement ne sera plus

un forfait comme en 1994, mais directement liée à la consommation d'eau. En effet, chaque mètre cube d'eau consommé se retrouve dans les lagunes. Le conseil municipal a fixé à 2,50 francs le montant de la redevance au mètre cube pour 1995.

Cependant, à Margerie, nous avons quelques cas particuliers. Des habitants, reliés aux égouts, ont un approvisionnement privé en eau potable, ou d'autres qui ont un approvisionnement mixte, public et privé, et l'eau d'un approvisionnement privé va aussi aux lagunes. Dans ces cas précis, il a semblé juste au conseil municipal de fixer un minimum de redevance d'assainissement fixé à 70 m³ (la moyenne de consommation d'eau dans la commune, par an et par compteur est de 74 m³).

Bien sûr, ceux qui ne sont pas reliés aux égouts ne sont pas concernés par cette mesure.

LES ORDURES MENAGERES DANS LA COMMUNE

AVANT : Jusqu'au 31 décembre 1979, les ordures ménagères étaient collectées toutes les semaines par un tracteur, mené par Marcel ROCHETTE, aidé de Marius FAVIER, et d'une benne dans laquelle ils mettaient les déchets de chaque habitation.

Lorsque cette benne était pleine, on la vidait tout simplement à la décharge communale de la Pazaude.

Ce n'était pas très coûteux pour la commune et pas cher pour les habitants.

Il est à noter que cela se passait de la même manière dans presque toutes les 36.500 communes de France. Chacune avait sa décharge, les plus grosses communes avaient une ou plusieurs usines d'incinération, et une décharge pour les déchets "ultimes", les cendres.

MAINTENANT : Depuis le premier janvier 1980, avec une certaine "découverte" de l'environnement, des pollutions, de la "mode écologique", les décharges communales ont presque toutes été tolérées pour un temps, puis interdites.

Ainsi, la commune a dû trouver des solutions de rechange pour collecter ses ordures ménagères.

Pour ce faire, la commune de MARGERIE-CHANTAGRET a pris la décision de demander son intégration dans le "SYNDICAT INTERCOM-

MUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES - FOREZ NORD" (SICTOM-FOREZ NORD).

Le SICTOM-FOREZ NORD est juridiquement un syndicat à vocation unique qui comprend 95 communes.

ORGANISATION

Chaque commune a, selon son importance et son choix, un rythme de 1, 2 ou 3 ramassages hebdomadaire.

Margerie est une commune à 1 passage par semaine, qui génère environ 350 tonnes de déchets par an, soit 800 kg par an et par habitant en moyenne.

Le SICTOM-FOREZ NORD ne facture pas ses services à chaque habitant, mais à chaque commune adhérente.

C'est ainsi que la commune a reçu, pour 1994, une facture d'un montant de 49.000 francs.

PRIX

C'est cette somme globale que le conseil municipal doit répartir, car il est normal que chacun assume le coût d'enlèvement des déchets qu'il produit.

Cette répartition se fait donc sur quels critères ?

Sur la commune, il y a trois "sortes" de producteurs de déchets

1 - Les habitants à titre principal, qui en font toute l'année ;

2 - Les habitants ayant une résidence secondaire, et sont donc des producteurs saisonniers et intermittents ;

3 - Les artisans, commerçants, industries qui ont une production de déchets supplémentaires due à leurs activités.

Les tarifs actuels dérivent de ces catégories.

⇒ d'abord un forfait pour chaque personne dans un même logement, avec un maximum de perception pour cinq personnes, pour la première catégorie ;

⇒ ensuite, un forfait pour chaque résidence secondaire (deuxième catégorie) ;

⇒ et un forfait spécial pour la troisième catégorie.

La mise sur informatique de la facturation de ces ordures ménagères, à la mairie, permet de faire des simulations de coûts, de manière à ajuster les tarifs pour être au plus près de la somme globale à payer au SICTOM-FOREZ NORD, sans aucun bénéfice pour la commune.

Vous comprendrez l'importance qu'il y a de passer à la mairie pour signaler tous les changements intervenus dans le nombre de personnes habitants sous le même toit, pour éviter des erreurs au moment de la facturation

EVOLUTION :

Depuis quelques années, vous avez pu constater des augmentations importantes.

En effet, la législation se fait de plus en plus contraignante pour le ramassage, le stockage, le traitement et le transport des ordures ménagères, ce qui implique le SICTOM-FOREZ NORD a été contraint de faire des investissements de plusieurs dizaines de millions de francs pour se mettre aux normes.

Les prix actuels tiennent compte du remboursement des emprunts pour réaliser ces investissements.

EN MARGE des ordures ménagères, le conseil municipal a décidé de mettre des containers à ordures sur quelques points de la commune.

Ces containers étaient destinés à recevoir les déchets des personnes de passages, qui, pour les plus négligents, utilisaient les fossés de la commune comme poubelle.

Et c'est vrai que depuis, on a pu constater une nette amélioration de l'environnement.

Ensuite, les riverains de ces containers les ont utilisés comme poubelles personnelles, pourquoi pas, si les utilisateurs acceptent de mettre leurs déchets dans des sacs étanches avant de les jeter, pour que ces containers restent les plus propres possibles.

Pour terminer, il est important de signaler que l'utilisation par qui que ce soit de l'ancienne décharge de la PAZAUDE, est rigoureusement interdite, sauf autorisation expresse de la mairie. L'autorisation est à demander avant d'y laisser des déchets. Une plainte sera déposée en cas de flagrant délit ou si une enquête permet de déterminer l'origine des déchets jetés sans autorisation.